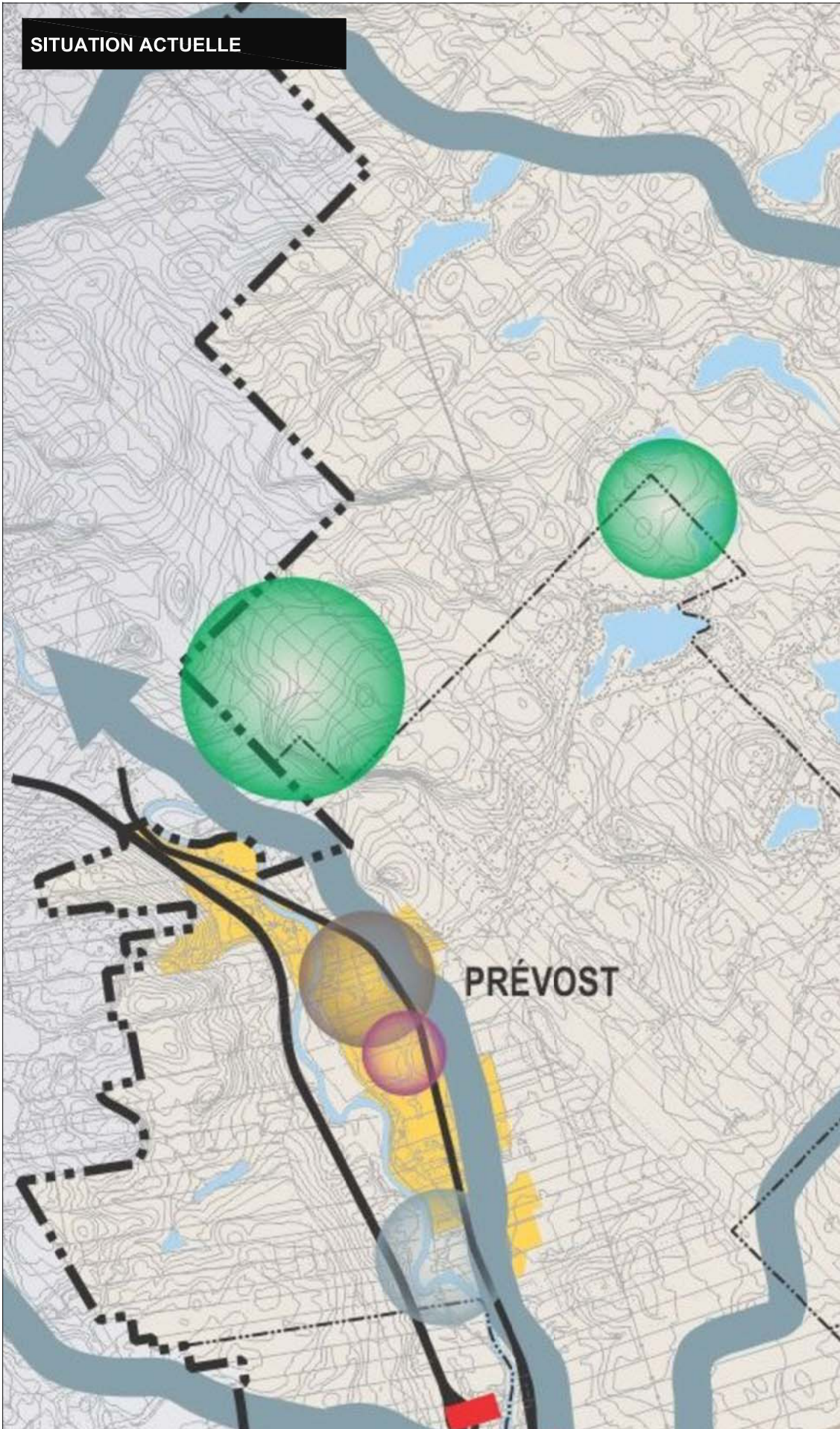


ANNEXE A

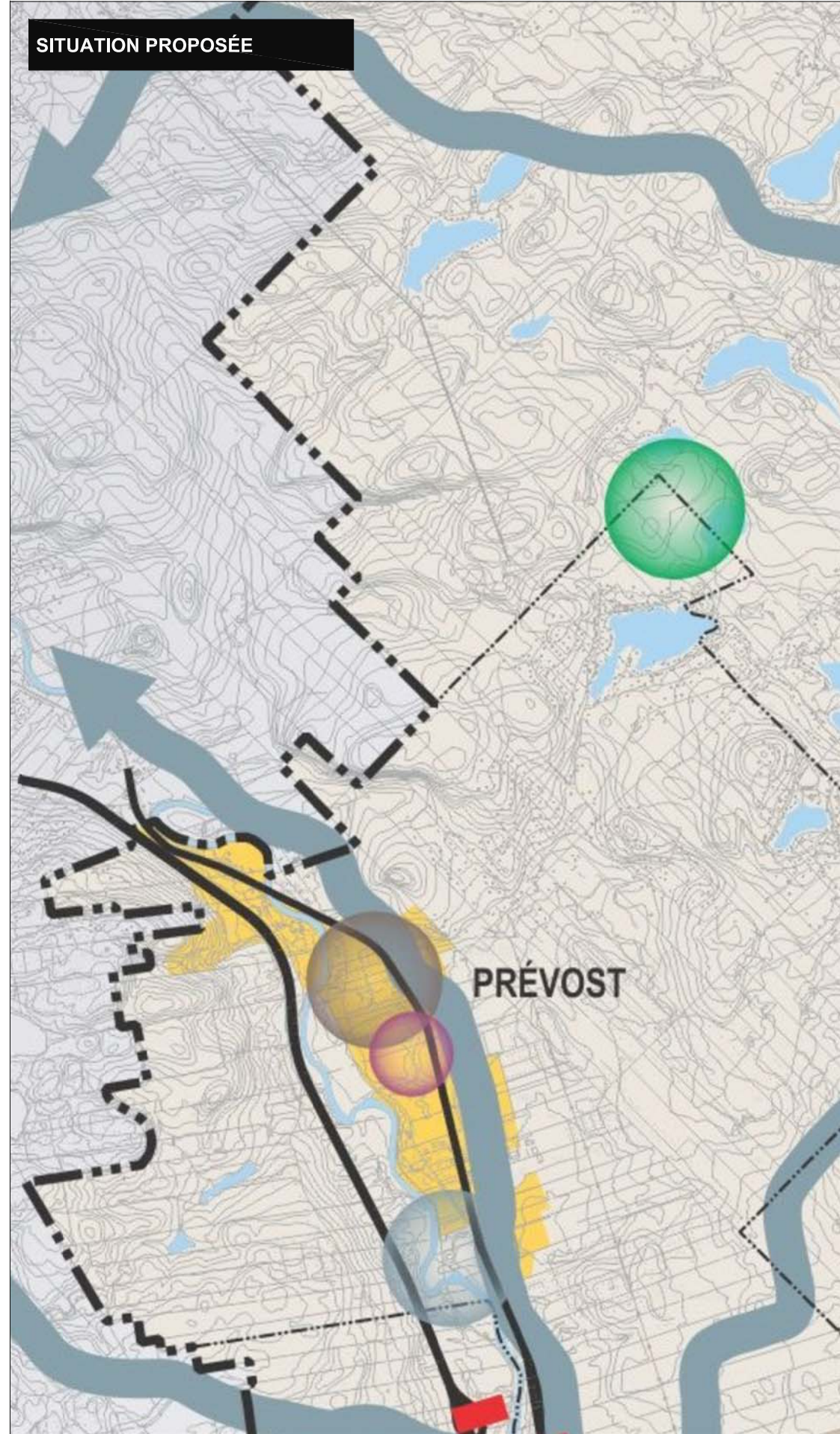
PLAN 1

CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

SITUATION ACTUELLE



SITUATION PROPOSÉE



Règlement numéro 279-14 modifiant le plan 1 «*Concept d'organisation spatiale*» du règlement numéro 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de corriger les limites du territoire de Saint-Hippolyte et de la MRC de la Rivière-du-Nord et, de fait, de supprimer le secteur de grande valeur naturelle anciennement sur le territoire de Saint-Hippolyte

- ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE
- MILIEU URBAIN
- MILIEU RURAL
- CENTRE-VILLE DE SAINT-JÉRÔME
- PÔLE COMMERCIAL D'ENVERGURE RÉGIONALE
- PÔLE COMMERCIAL
- PÔLE DE CONCENTRATION DES ACTIVITÉS URBAINES
- PÔLE INDUSTRIEL
- SECTEUR DE GRANDE VALEUR NATURELLE
- PÔLE RÉCRÉATIF
- AXE RÉCRÉATIF
- AXE COMMERCIAL
- RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

ANNEXE «A»

A. Léploux
préparé par

N. Martin
approuvé par

V. Ross
dessiné par

B-0004481
dossier

juin 2014
date

maire

secrétaire-trésorier

